

Relance post-covid: les experts-comptables sont en 1ère ligne



Les experts-comptables d'Aquitaine lancent le think tank Sofos @Agence hémisphère Sud

À l'initiative de l'Ordre des experts-comptables (OEC) d'Aquitaine, le « think tank » (1) Sofos a été créé dans le but de participer au débat d'idées sur la compétitivité de l'économie française. La 1ère étude a été rendue publique le 30 avril dernier avec la présentation de deux thèmes : la relance post-covid et le choix de nouvelles pratiques de management au sein des TPE/PME. Nous avons rencontré Alexandre Salas-Gordo, Président de l'OEC Aquitaine, qui commente en premier lieu les mesures gouvernementales : « elles vont dans le bon sens mais ça ne suffit pas. »

Les services sociaux des comptables qui gèrent la paie des entreprises ont tout de suite été confrontés à la mise en œuvre difficile du chômage partiel. « Ce système, déjà connu mais peu pratiqué, ne concernait environ que 50 demandes simultanées en France. En mars 2020, on est passé d'abord à 100 000 puis très rapidement à 900 000 demandes en cours! Le dispositif s'est avéré trop complexe, sans compter les bugs informatiques. » Même si les fonds débloqués par l'état représentent des sommes considérables, décaler sur 6 mois le paiement de certaines charges ne suffit pas. « En l'absence de chiffre d'affaires sur 2 mois, il s'agit non pas de reporter mais tout simplement d'annuler les charges sociales. Quant au budget de la sécurité sociale ? Il est déjà déficitaire... » De fait (cf SO du 06/05) l'ensemble des entreprises de moins de 10 salariés, contraintes de fermer administrativement, seront exonérées de charges sociales.

Parmi les solutions proposées par l'OEC, figure la relance de la consommation avec une orientation sur la production nationale.



Il s'agit de consommer autrement en déconcentrant les réseaux de distribution alimentaire et en soutenant la production bio.



RÉDUIRE LA FRONTIÈRE ENTRE LE PATRONAT ET LES SALARIÉS

D'autres préconisations concernent la gestion des entreprises. Parmi celles-ci : l'obligation de mettre en place un contrat d'intéressement des salariés aux résultats des entreprises et la possibilité d'accorder une prime de 1000 € par an exonérée de charges sociales. Afin de renforcer la trésorerie des PME, il est proposé d'affecter 10% du bénéfice en réserve légale pendant 5 ans, ceci afin de constituer une bouée de sauvetage représentant 6 mois de charges. « C'est ambitieux mais en cas de crise cette épargne forcée permettrait d'éviter le dépôt de bilan. »

Alexandre Salas-Gordo a également évoqué le télétravail. « C'est un excellent outil de motivation, et de fidélisation des salariés, un élément de confort et de bien-être. Dans mon cabinet, j'avais mis en place un accord en février dans le but de prévoir un jour de télétravail par semaine ou par quinzaine. Avec la crise sanitaire, tout le cabinet y est passé et à 100% du temps de travail ! Ça fonctionne et la production a été assurée. Les salariés ne perdent pas de temps dans les transports et cela permet de réduire la consommation d'énergie. » Cela favorise aussi l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, mais par contre le salarié se trouve rapidement isolé. « Il faut trouver le juste milieu. Mais il faut mieux prendre en compte les besoins des salariés afin de créer la confiance. » conclut notre interlocuteur.

(1) Groupe de réflexion ou laboratoire d'idées